

D20260425

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 16 avril 2026

L'an deux mille-vingt-six, le seize avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUCAIROLLE, Maire.

Étaient présents : BAISSADE Matthieu, BANCEL Frédéric, CHARLES Fabienne, FOUCAIROLLE Michel, GRELOIS Irène LEBLOND Nadège, LEROND-PLUQUET Amandine, MORALES Angélique, SEGURA Mireille, SEMENOFF Serge, TAVER Virgile TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : CHAZEL Ema (Procuration à Daniel TEISSONNIERE), CRES Sébastien (Procuration à Nadège LEBLOND), MEJEAN Gilles (Procuration à Serge SEMENOFF)

Mme Nadège LEBLOND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-3, L.1612-22, L. 1612-26 et suivants

Vu l'instruction budgétaire et comptable M. 57

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M. 57 à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2026 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

DONNE DÉLÉGATION au Maire, en tant que de besoin, pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel

EQUILIBRE GÉNÉRAL

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 973 000.00	1 973 000.00
INVESTISSEMENT	1 095 000.00	1 095 000.00
TOTAL	3 068 000.00	3 068 000.00

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

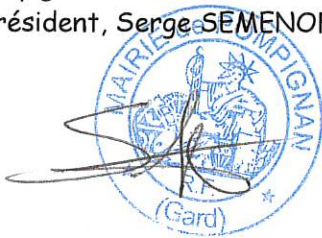
FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
CHAPITRES	INTITULÉS	MONTANT
011	Charges à caractère général	487 000.00
012	Charges de personnels et frais assimilés	407 000.00
014	Atténuations de produits	50 000.00
65	Autres charges de gestion courantes (sauf 6586)	124 000.00
66	Charges financières	15 000.00
67	Charges spécifiques	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	889 000.00
	TOTAL	1 973 000.00

FONCTIONNEMENT RECETTES		
CHAPITRES	INTITULÉS	MONTANT
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 261 286.29
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	36 000.00
73	Impôts et taxes	140 000.00
731	Fiscalité locale	230 000.00
74	Dotations et participations	303 000.00
75	Autres produits de gestion courante	2 713.71
	TOTAL	1 973 000.00

INVESTISSEMENT DÉPENSES		
CHAPITRES	INTITULES	MONTANT
20	Immobilisations corporelles	65 000.00
21	Immobilisations corporelles	975 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000.00
	TOTAL	1 095 000.00

INVESTISSEMENT RECETTES		
CHAPITRES	INTITULES	MONTANT
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 749.57
13	Subvention d'investissement	186 996.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 254.43
021	Virement d la section de fonctionnement	889 000.00
	TOTAL	1 095 000.00

Pour extrait conforme,
A Pompignan, le 17 avril 2026
Le Président, Serge SEMENOFF



La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le



ID : 030-213002009-20260416-D20260425-BF

ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE POMPIGNAN - BUDGET PRINCIPAL

16/04/2026 11:13 Page 1 / 2

Présentation

Présenté par le Le Maire, Michel Fougairolle
A Pompignan, le 16/04/2026
Le Le Maire Michel Fougairolle



Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
A Pompignan, le 16/04/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 02/04/2026

Signataire


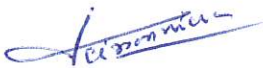
Signataire	
BAISSADE Matthieu	
BANCEL Frédéric	
CHARLES Fabienne	
HAZEL Ema	Procuration à Daniel Treismannière
CRES Sébastien	Procuration à Nadège Leblond
FOUGAIROLLE Michel	
GRELLOIS Irène	
LEBLOND Nadège	
LEROND PLUQUET Amandine	
MEJEAN Gilles	Procuration à Serge Semenovff
MORALES Angélique	
SEGURA Mireille	
SEMENOFF Serge	



ARRETE ET SIGNATURES

COMMUNE DE POMPIGNAN - BUDGET PRINCIPAL

16/04/2026 11:13 Page 2 / 2

Signataire	
TAVER Virgile	
TEISSONNIERE Daniel	

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Pompignan, le